

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012DFPE 354 Subvention et Convention avec l'association Florimont (14 e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 JUIN 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 35.000 euros à l'association « Florimont » (14 e)

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 14^e arrondissement en date du 11 JUIN 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1. - Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Florimont » 5-9 Place Marcel Paul, 75014 Paris, la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2- Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association « Florimont» (14 e) (12706/2012_04858/X07402).

Article 3.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.